



PROJET PÉDAGOGIQUE PERISCOLAIRE 2018/2019

Commune de Ploëmel



Gestion : Centre Communal d'Action Sociale de Ploëmel

ALSH de Ploëmel
Rue des écoles, Espace du Groëz Ven
56400 PLOEMEL

SOMMAIRE

1- *CONTEXTE*

2 - *PRESENTATION DE LA STRUCTURE*

A).....LA COMMUNE DE PLOEMEL

B).....*HISTORIQUE DU PROJET DE L'ALSH*

C).....L'ORGANISATEUR

D).....LE PUBLIC

3 - *LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE*

4 - *LES LOCAUX*

5 - *RAPPEL DU PEDT*

6 - *LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES.*

7- *UNE JOURNEE A L'ACCUEIL DE LOISIRS*

8 - LA JOURNÉE TYPE

9 - L'EQUIPE D'ANIMATION

A).....LE RÔLE DE LA DIRECTION

B) ... LE RÔLE DE LA DIRECTRICE-ADJOINTE

C).....*LE RÔLE DE L'ANIMATEUR*

10 - RAPPEL DE LA SECURITE

11 - EN CAS D'ACCIDENT

12- L'EVALUATION

13- ANNEXE

1-LE CONTEXTE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), tel que défini par le cadre de l'Action Sociale et Familiale, constitue un **mode d'accueil collectif à caractère éducatif**, soumis à une déclaration préalable auprès de l'Etat. Son organisation et les dispositions relatives à l'encadrement des enfants sont fixées par décret, en vue de garantir la sécurité physique, affective et morale des mineurs accueillis.

Reposant sur une dimension éducative forte, l'ALSH a vocation de favoriser **l'éveil et l'épanouissement des enfants**, au travers d'activités et de temps collectifs.

Par le biais des loisirs, les enfants sont invités à prendre du plaisir, expérimenter, faire des découvertes par eux-mêmes, échanger et confronter leurs idées, ... Ces apprentissages et ces expériences se font dans une perspectives de socialisation, sans obligation de réussite ni de production.

. Le projet pédagogique décline les orientations éducatives de l'organisateur. En l'occurrence, il précise au travers d'**objectifs pédagogiques** comment le Projet Educatif Local de la commune de Ploëmel est mis en œuvre dans le cadre de l'accueil de loisirs. Il décrit par ailleurs les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'ALSH.

2-PRESENTATION DE LA STRUCTURE

A) LA COMMUNE DE PLOEMEL.

Ploëmel est une commune rurale de 2 800 habitants, située dans le canton de Belz. Elle est membre de la communauté de commune de l'AQTA. Géographiquement, elle dispose d'une position centrale entre la ville d'Auray, les communes littorales (Erdeven, Etel, Carnac) et l'arrière-pays. Environ 350 enfants sont scolarisés dans deux écoles : l'école privée Sainte-Marie et l'école publique du Groëz-Ven.

Sa population est à la fois composée de natifs, dont les familles sont installées depuis plusieurs générations, mais aussi de familles extérieures à la région. Ploëmel a en effet connu un nombre important de constructions ces dernières années. Un nouveau programme d'aménagement en cours, va contribuer à faire croître la population. Comme toutes les communes de Bretagne proches du littoral, la part des plus de 60 ans y est importante (+ 20%).

En termes de loisirs, Ploëmel est très dynamique, un grand nombre d'associations y œuvrent toute l'année, qu'elles soient sportives, culturelles, de création, etc.

B) HISTORIQUE DU PROJET DE L'ALSH.

Les activités à destination des 8-14ans existent depuis 1998. Elles sont gérées par le

CCAS (pendant toutes les vacances scolaires sauf Noël). En 2000, la collectivité a créé un poste d'animateur à temps complet. Aussi, en 2009, les élus souhaitant étendre l'offre de loisirs éducatifs aux jeunes enfants, mettent en place un ACM pour les 3-9 ans les mercredis et vacances scolaires.

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public en prend la gestion.

L'accueil des 0-3 ans quant à lui est assuré par un réseau d'assistantes maternelles libérales dont la plupart sont réunies en association.

1^{er} Septembre 2012, échéance de la convention liant la commune à l'ADPEP, l'ACM est alors géré de manière communale, par le Centre Communale d'Action Sociale

En 2014, la réforme des nouveaux rythmes scolaires (N.A.P.) se mettent en place sur la commune de Ploemel. Leur disparition en juillet 2018, a amené à une réflexion quant à leurs remplacements, de manière à répondre le mieux possibles aux besoins des enfants scolarisés et à l'attente des familles. Ce qui a donné lieu à la création d'un accueil de loisirs périscolaires.

C) L'ORGANISATEUR :

L'organisateur de l'ALSH est le C.C.A.S. de la mairie de Ploëmel, 1 allée Abbé Martin Kercret 56400 PLOEMEL.

D) LE PUBLIC :

Le public concerné, sont les enfants de l'école publique du Groez-Ven âgés de 2 ans et demi à **10 ans**.

L'accueil de loisirs a une capacité d'accueil de 24 enfants de 3 à 5 ans, **28** enfants de 6 à 9 ans. Aussi, nous respectons les normes d'encadrement en vigueur, soit :

- 1 animateur pour 10 enfants de - de 6 ans.
- 1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans.

3-LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE

Les enfants seront accueillis durant les journées scolaires de :

- 7h30/8h30 le matin et de 16h15 à 18h30 le soir.
- Le mercredi de 7h30 à 18h30

Pour l'inscription des enfants, les parents auront rempli et fourni au préalable :

- Une fiche sanitaire
- Le numéro d'allocation familiale, afin de déterminer le quotient familial, donc le tarif des prestations

Mode d'inscription et de Paiement :

Les familles reçoivent une facture chaque fin de mois.

4- LES LOCAUX

L'accueil de loisirs fonctionne dans les locaux de l'école publique Groëz-Ven à Ploëmel.

Nous disposons:

- ❖ D'une salle d'activités (bâtiment modulaire).
- ❖ D'une cuisine pour le stockage des goûters.
- ❖ D'un local de rangement.
- ❖ De sanitaires pour les 3/5 ans
- ❖ De sanitaires pour les 6/10 ans

Nous occupons une partie des bâtiments scolaires :

- ❖ Le hall primaire, pour les 6/10 ans
- ❖ La salle de motricité des 3/5 ans pour les maternels

5-RAPPEL DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Favoriser l'ouverture d'esprit, l'épanouissement individuel et collectif.

L'acquisition des savoirs (savoir-faire et savoir être) est l'une des conditions d'une bonne intégration sociale de l'individu. Pour favoriser la réussite de chaque enfant, il est souhaitable de leur permettre d'accéder à différentes pratiques (culturelles, sportives, scientifiques...) différentes activités, indispensables au développement personnel et à l'acquisition des savoirs.

Permettre aux jeunes d'accéder à une citoyenneté participative par la responsabilisation et l'action, en impulsant des démarches de non exclusion, d'entraide et de solidarité.

Les notions de coopération, d'entraide, de prise en charge de responsabilités favorisent l'accès à la citoyenneté et la notion d'intérêt général. Il convient dans chaque espace éducatif, de mettre en place les conditions de la participation des enfants et d'amener les enfants à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leur espace de vie. Les actions mises en œuvre pourront constituer l'occasion d'une ouverture sur le monde et les enjeux de notre société.

Valoriser le rôle éducatif des parents.

Il convient de réaffirmer l'importance de la cellule familiale dans l'éducation de l'enfant. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des temps d'échange et de partage entre professionnels et parents afin de répondre à leurs préoccupations en matière d'éducation (pratiques, valeurs...).

Il s'inscrit dans une phase de développement qui s'articule autour de trois axes :

- Une amélioration de la qualité de l'accueil des enfants, des jeunes et des familles.
- Une meilleure communication auprès des populations et entre les différents intervenants.
- Une coordination transversale et globale de l'action éducative qui implique une concertation de tous les partenaires éducatifs : institutions, association, services municipaux, parents, enfants et jeunes.

Ce PEDT montre l'investissement de la communauté de Ploëmel dans la jeunesse et suppose un réel intérêt dans la notion « du bien vivre ensemble ».

6-LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

✧ Favoriser le développement de l'enfant, en :

- ↳ Respectant ses besoins (physiques intellectuelles, sociaux et affectifs) et son rythme.
- ↳ Permettant aux enfants de s'épanouir dans leur environnement

Moyens mis en œuvre :

- Par le respect des besoins de l'enfant
- Par des activités répondant aux besoins des enfants. Ils peuvent par leurs biais imaginer, peindre dessiner, modeler, manipuler, chanter, danser, sauter, courir, découvrir...tout ce qui aide l'enfant à grandir et à se développer.
- Si possible, Des animateurs référents encadrent les groupes, ce qui est rassurant pour les enfants et répond à leur besoin de sécurité affective.
- Des espaces aménagés selon les tranches d'âges

✧ Permettre aux jeunes d'accéder à une citoyenneté participative par la responsabilisation et l'action en impulsant des démarches de non exclusion, d'entraide, de solidarité.

- ↳ Favoriser la socialisation de l'enfant
- ↳ Permettre à l'enfant de s'exprimer
- ↳ Préparer le citoyen de demain (sensibiliser l'enfant à l'environnement)

Moyens mis en œuvre:

Chez le jeune enfant, la notion de citoyenneté est plutôt basée sur le fait d'apprendre à vivre ensemble et le respect de l'autre.

- Par la mise en place de règles de vie collective avec les enfants
- Par la participation à certains projets d'école ou de la commune (carnaval, kermesse...)
- Des activités communes organisées (création de panneaux, de jeux)
- Les jeux de sociétés, de coopération, collectifs
- Mise en place du tri sélectif et utilisation de matériel de récup pour les activités

✧ **Valoriser le rôle éducatif des parents.**

↳ Favoriser les échanges avec les parents

Moyens mis en œuvres :

- Par la disponibilité durant les temps d'accueils (échanges d'informations...)
- Par des rencontres festives créés avec les enfants (kermesses, goûters...)

Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, nous avons à disposition les moyens nécessaires matériel (papier canson, peinture, colle, feutres...).

7- LES TEMPS DU MATIN ET DU SOIR

- **L'accueil en ALSH (matin et soir).**

Le temps d'accueil est un moment privilégié d'échange avec les familles, pour lequel l'équipe s'organise afin d'être disponible et à l'écoute des parents.

Le matin, il importe de donner à l'enfant l'envie de venir en ALSH et d'accompagner la séparation avec les parents ; d'autant que pour les plus jeunes, la fréquentation de l'ALSH peut constituer l'une de leurs premières expériences de vie collective. Les animateurs doivent donc prendre le temps de la médiation, en rassurant les parents sur la journée à venir et en accompagnant l'enfant vers les jeux, les livres et coins d'activités mis à disposition.

Le soir, un échange avec les parents permet de faire ressortir le déroulement de la journée de l'enfant, et d'aborder s'il y a lieu, en toute discrétion, des éléments particuliers.

- **Les activités en accueil périscolaire.**

Chaque jour, l'équipe d'animation propose des activités diversifiées (motrices, manuelles) et adaptées à l'âge des enfants. Ces dernières sont en lien avec l'école (kermesse, marché de Noël...) ou projets de la commune. Afin de respecter au mieux le développement de l'enfant, un roulement dans les activités sera proposé.

Découpage du matin :

A partir de 8h10 les enfants à partir de 6 ans, bascule dans le hall primaire.

Découpage de la soirée

16h15/16h35 Goûter, chacun dans la salle lui étant dédié

16h35/17h25 temps d'activités au choix (jeux sportifs, activités diverses ou jeux libres...)

17h30/18h30 jeux libres

9 -L'EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe est composée principalement de 6 personnes :

- Une directrice titulaire du B.A.F.D
- Une directrice-adjointe stagiaire B.A.F.D
- Un animateur titulaire du B.A.F.A.
- 3 ATSEM, titulaires du CAP « petite enfance »

LES MERCREDIS A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le plan mercredi donne la ligne conductrice de ces temps que le service reprend à la journée.

Ainsi les objectifs ne seront pas différents, mais abordés et travaillé de manière plus approfondie.

Une journée à l'accueil de loisirs est rythmée par quatre temps principaux : l'accueil (matin et soir), les activités, le repas, les temps calmes / le repos.

- L'accueil en ALSH (matin et soir).

Le temps d'accueil est un moment privilégié d'échange avec les familles, pour lequel l'équipe s'organise afin d'être disponible et à l'écoute des parents.

Le matin, il importe de donner à l'enfant l'envie de venir en ALSH et d'accompagner la séparation avec les parents ; d'autant que pour les plus jeunes, la fréquentation de l'ALSH peut constituer l'une de leurs premières expériences de vie collective. Les animateurs doivent donc prendre le temps de la médiation, en rassurant les parents sur la journée à venir et en accompagnant l'enfant vers les jeux, les livres et coins d'activités mis à disposition.

Le soir, un échange avec les parents permet de faire ressortir le déroulement de la journée de l'enfant, et d'aborder s'il y a lieu, en toute discrétion, des éléments particuliers.

- Le repas en ALSH.

Le déjeuner est un moment éducatif et d'échanges avec les enfants. L'équipe d'animation contribue à faire ce moment un temps de plaisir en mangeant à la table des enfants. Cela favorise les échanges avec eux, de les inviter à goûter à tous les plats et de remonter certaines informations aux familles en cas de besoin.

- Les activités en ALSH.

Chaque jour, l'équipe d'animation propose des activités diversifiées (motrices, manuelles) et adaptées à l'âge des enfants. En présentant la journée, et les animateurs présenteront, si possible, un modèle de leur activité, afin de permettre à chaque enfant de choisir l'atelier auquel il a envie de participer.

Les enfants sont invités à participer aux activités organisées par l'équipe, toutefois ils peuvent grâce à la présence d'un animateur polyvalent, proposer eux-mêmes des activités. De plus, des espaces de jeux sont mis à leur disposition en accès libre. Il importe avant tout que ces temps de loisirs constituent un véritable moment de détente, dans le respect des règles de vie.

- **Les temps calmes / les repos en ALSH.**

Le rythme de l'enfant doit être respecté. En fonction de leur état de fatigue, les enfants sont invités à faire une sieste, un simple temps calme ou se rassembler autour d'ateliers (histoire, dessin, relaxation...). Pour les enfants qui choisissent de dormir, l'équipe veillera au respect du sommeil de chacun, par le biais d'un réveil échelonné.

LA JOURNÉE TYPE

7h30/9h00

Début de l'accueil échelonné des enfants.

9h00/10h

Présentation de la journée

Début des activités

10h/11h30

Fin des activités et rangement.

11h30 /12h

Jeux libres dans la cour, passage aux toilettes, nettoyage des mains

Présentation du repas

12h/13h

.TEMPS DE RESTAURATION



13h/14h (pour les 6/10 ans)

Temps informel

14h/16H (pour les 5-10 ans)- 15h/16h (pour les – de 5 ans)

Activité

13H/15H

Temps de sieste des petits (pour les - de 5 ans)

Passage aux toilettes, habillage.

16h00

GOUTER

17h00/18h30

Jeux libres durant les départs échelonnés

A) Rôle de la directrice

○ Par rapport à l'organisateur :

- Elle rédige et met en place le projet pédagogique.
- Elle met en œuvre les orientations politiques et éducatives de la ville en garantissant l'application du projet éducatif ;
- Elle fait remonter les informations au coordinateur ;

- Elle a un droit de réserve.

- **Par rapport à la direction de sa structure et de son équipe :**

- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants ;
- Elle aide à la rédaction du projet d'animation en collaboration avec l'équipe ;
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel ;
- Elle gère les relations avec les différents partenaires sur le terrain (prestataires de services, partenaires...) ;
- Elle a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matériel) ;
- Elle a un rôle de formation et de conseil auprès des animateurs ainsi que de suivi et de validation des stagiaires BAFA ;
- Elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de sa structure
- Elle est présente activement au moment de l'accueil et du départ des enfants.

- **Par rapport aux familles :**

- Elle assure un accueil et une écoute auprès des familles ;
- Elle a une attitude correcte et adaptée.

B) Le rôle de la directrice-adjointe

(En plus des missions spécifiques du référent, il garde les missions de l'animateur).

- Elle accompagne le directeur dans l'application du projet pédagogique et d'animation ;
- Elle assure le remplacement de la direction en son absence si nécessaire ;
- Elle échange avec les parents sur la journée de leur enfant ;
- Elle doit se tenir au devoir de réserve, pas de jugement et d'avis personnel sur les familles

C) Rôle de l'animateur

- **Par rapport à la directrice.**

- Il doit être présent aux réunions et être force de proposition ;
- Il doit s'impliquer dans la mise en œuvre du projet pédagogique et d'animation ;
- Il doit être ponctuel et respecter l'organisation de la directrice ;

- **Par rapport aux enfants.**

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants ;

- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités et aux déplacements ;
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes en adoptant une attitude équitable avec tous ;
- Il doit avoir une tenue adaptée à l'animation et un langage approprié à la tranche d'âge ;
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière ;
- Il fait part à la directrice des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes) ;
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer ;
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants ;
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas ;
- Il gère complètement son activité : de la préparation au rangement (motivation, dynamisme, mène, nettoie,...)

➤ **Par rapport aux collègues.**

- Il respecte ses collègues ;
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre ;
- Il est présent et participe activement aux réunions ;
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action (auto-évaluation) ;
- Il respecte le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataires de service, personnel de service...) ;
- Il sait se montrer solidaire notamment dans la mise en place de grands jeux et sur la vie quotidienne.

➤ **Par rapport aux parents.**

- Il échange avec les parents sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à leurs demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées ;
- Il a un devoir de réserve, pas de jugement et d'avis personnel sur les familles ;
- Il est présent activement aux moments de l'accueil et du départ.

10 - RAPPEL DE SECURITE

- ° Les animateurs veilleront à une surveillance constante des enfants à l'intérieur comme à l'extérieur du centre et souligneront les éventuels dangers.
- « Assurer la sécurité, c'est respecter la législation, mais c'est aussi faire preuve de bon sens »

- Nous sommes **GARANTS** de la sécurité physique et morale des enfants.
- **Notre responsabilité civile est engagée.**
- **Si les règles de sécurités ne sont pas respectées, c'est notre responsabilité PENALE, qui est en cause.**

Pour chaque sortie, connaître son effectifs et avoir la liste avec soi.

La sécurité à l'extérieur

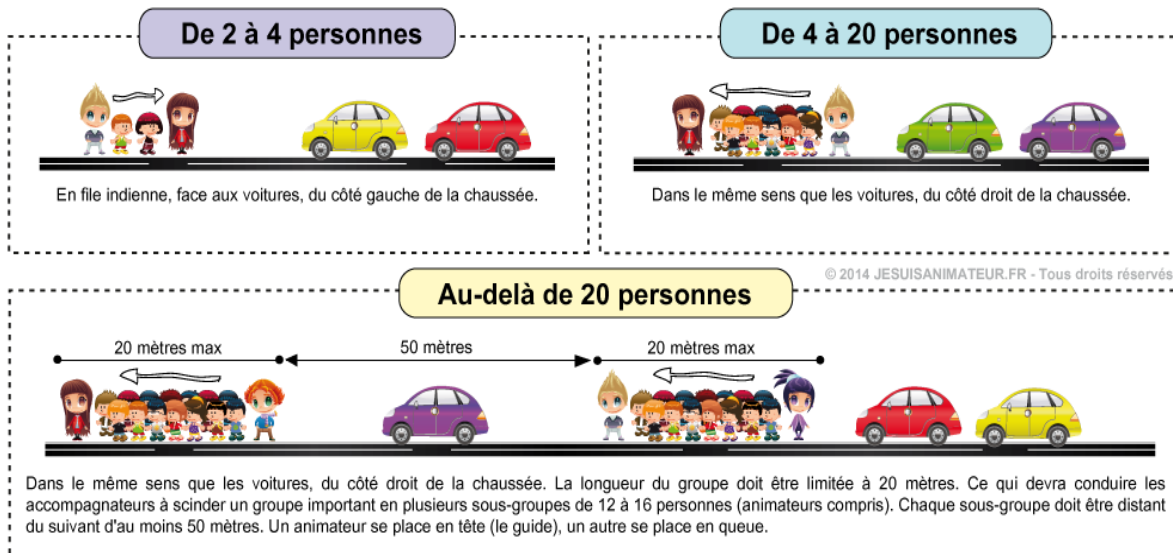
Pour chaque sortie :

- Connaître son effectifs et avoir la liste avec soi.
- Avoir une trousse à pharmacie
- De l'eau avec des gobelets
- Crème solaire (l'été)
- Sac poubelles
- Essuie tout ou mouchoirs en papier
- Ne pas oublier de porter le gilet jaune

1- A pieds

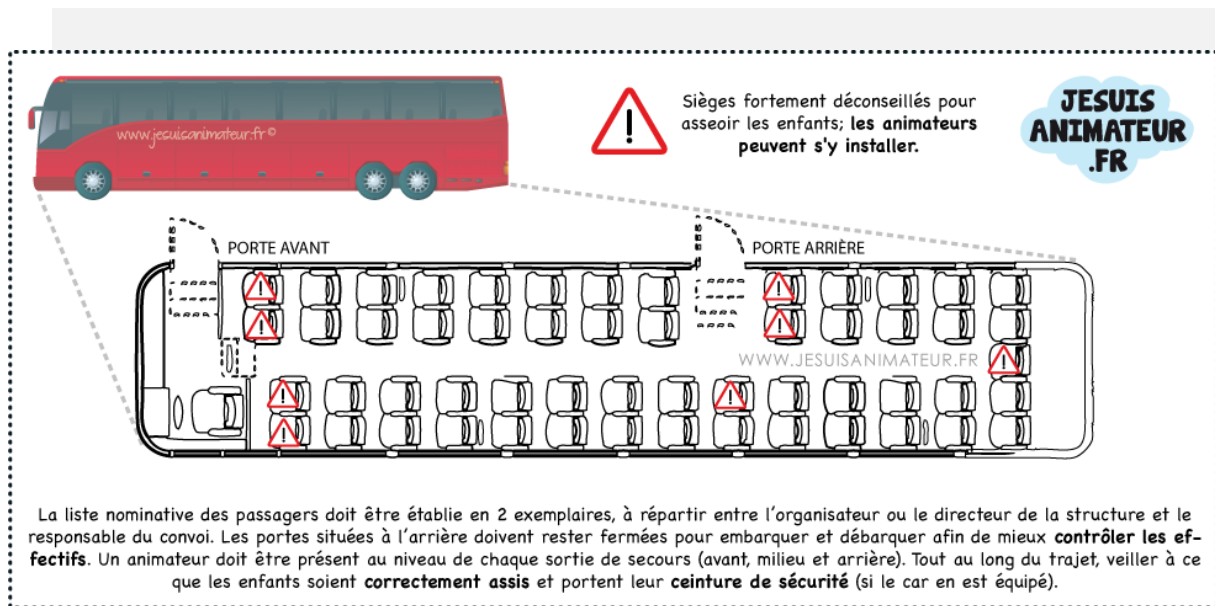
- Rappelé aux enfants avant chaque sortie, les consignes de sécurité à respecter
- Compter régulièrement les enfants.
- Minimum 2 animateurs par groupe (1 devant et 1 derrière)
- Les enfants sont rangés 2/2
- Les enfants marchant le moins vite sont placés devant

- Garder à l'esprit que les enfants sont très vite distraits (arrêter le groupe si nécessaire)
- Avant chaque traversée, deux animateurs se placent chacun d'un côté de la route pour prévenir les véhicules et ne reprendront leur place qu'après la traversée de tout le groupe.
- Utiliser les trottoirs, traverser sur les passages piétons, respecter la signalisation des feux tricolores
- Dans d'autres cas : 2/2 à droite dans le sens de la circulation (vous êtes considérés comme un véhicule)



2- En bus/car

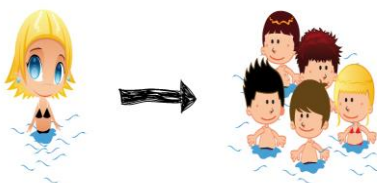
- Présence d'un animateur près de chaque porte en priorité puis près des marteaux brise vitre, pas d'enfants en face des portes de sortie ni au fond au milieu du bus
- Tous les enfants doivent boucler leur ceinture de sécurité
- Les animateurs demeureront au maximum attachés
- La montée se fait dans le calme : un animateur monte le premier et place les enfants dans le bus pendant qu'un autre reste dehors et compte les enfants qui montent
- La descente de l'autocar doit être calme, un animateur au moins sera dehors avant les enfants
- La sortie s'effectue toujours du côté trottoir
- Compter les enfants à chaque montée/sortie du car
- Avant de quitter définitivement le car, vérifier qu'il est vide
- Si la directrice n'est pas avec le groupe ; un chef de convoi sera désigné par l'équipe de direction.
- Le chef du convoi : Il est responsable pendant le trajet du bon encadrement des enfants, de leur sécurité. Il doit avoir :
 - ➔ 1 listing complet des enfants (1 pour lui et une copie à la direction)
 - ➔ Il possède les numéros de téléphone de l'ensemble de l'équipe
 - ➔ Il s'assure que les fiches sanitaires des enfants sont présentes dans le bus



3- La Piscine

- Signaler notre présence, le nombre et la tranche d'âge des enfants aux maitres-nageurs.
- Consignes à rappeler aux enfants :
- Il est interdit de couler les autres
- Ne pas crier « au secours » pour blaguer
- Pas de concours d'apnées sous l'eau
- Ne pas se baigner tout seul dans un coin
- Si vous avez froid, si vous n'allez pas bien venez voir un animateur

Pour les - 6 ans, un animateur présent dans l'eau pour 5 mineurs (le nombre de mineurs présents dans l'eau ne peut excéder 20 pour les baignades se déroulant en dehors des piscines ou baignades aménagées). **La réglementation impose aux animateurs l'obligation d'être présents dans l'eau.**



4- Sortie vélo

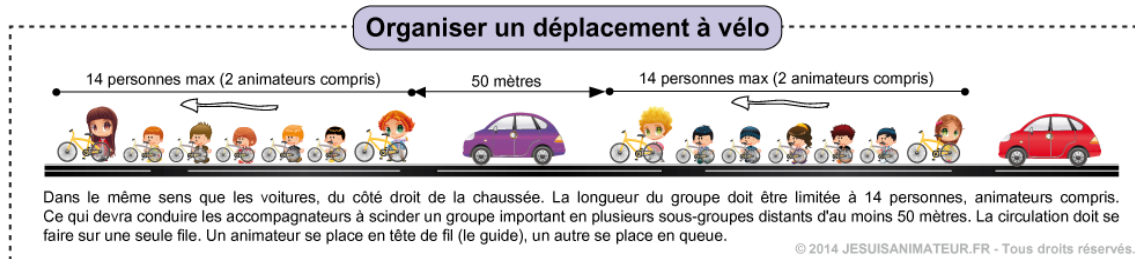
AVANT LE DEPART :

Préparer les enfants à ce déplacement, en vérifiant :

- L'état du vélo, notamment l'avertisseur sonore, l'état des roues et des freins
- Le niveau des enfants

Casques et gilets jaune sont **OBLIGATOIRES**

Le code de la route doit être scrupuleusement respecté.



11- EN CAS D'ACCIDENT

Pour les petits bobos, chutes, écorchures et petites bosses sans gravité, une trousse de secours est disponible dans le centre. Un cahier d'infirmier est à disposition de l'équipe. **TOUTES** blessures doit y être indiqué(es).

NE PAS OUBLIER DE METTRE DES GANTS !

En cas de blessure plus grave ou dans le doute, la marche à suivre est impérativement la suivante :

**APPELER LE SAMU – 15 -
APPELER LES PARENTS
PRÉVENIR LA DIRECTRICE**

Au téléphone donner des informations claires et précises concernant la blessure au médecin du SAMU et aux parents. Ceci dans le calme, sans affolement.

Une animatrice ou la directrice accompagne l'enfant avec la fiche de renseignements. Une déclaration sera faite dans les 48 heures. Un double sera conservé pour mémoire au service jeunesse.

12- L'ÉVALUATION

Les objectifs fixés dans ce projet seront évalués à travers :

- La mise en place de réunion en fin de chaque période réunion et/ou voir avant en cas de besoin.
- La mise en place d'évaluation(s) individuelle(s) si nécessaire et /ou collectives. Ce sont des temps de rencontres et d'échanges entre l'équipe de direction et les animateurs, afin de faire un bilan sur la globalité.
- Les animateurs effectuant leur stage B.A.F.A. ou C.A.P. « Petite Enfance » seront menés à mettre en place des activités et animations dans le respect du projet pédagogique, du thème donné, de l'âge et des besoins des enfants.

TB= Très bien B= Bien AB= Assez bien AR= A revoir

EVALUATION	TB	B	AB	AR
<i>Le projet</i>				
Les objectifs ont- ils été atteints ?				
Y avait-il un lien entre le projet pédagogique, les activités/ animations ?				
Remarque :				
<i>L'équipe</i>				
Y at-il eu un esprit d'équipe (partage des tâches, échange d'idées...) ?				
Y a-t- il eu de bonnes relations entre : les animateurs (trices) ?				
Y a-t- eu de bonnes relations entre animateurs (trices) et l'équipe de direction ?				
<i>Le fonctionnement</i>				
Comment se sont déroulés les temps d'accueil ?				
L'organisation des sorties était- elle satisfaisante ?				
Comment s'est déroulée l'organisation du temps calme ?				
Remarque :				
<i>Les enfants</i>				
Les enfants ont-ils tous pu participer ?				
Le rythme de l'enfant a- t-il été respecté ?				
Les enfants ont-ils découvert des choses (mode de peinture...) ?				
Remarque :				

TB= Très bien B= Bien AB= Assez bien AR= A revoir	TB	B	AB	AR
Les familles				
Y a-t-il eu de bonnes relations avec les familles (échanges d'infos...) ?				
<i>Remarque :</i>				
Les activités				
Avez-vous eu le matériel nécessaire aux activités ?				
Avez- vous eut assez de temps pour la préparation des activités ?				
<i>Y a-t- il eu plusieurs sortes d'activités (motrices, manuelles... ?)</i>				
<i>Remarque :</i>				